



Arrêté n°D323360AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D974**

STAM Terres de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise INEO INFRACOM en date du 24/10/2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de tirage de fibre optique dans conduites et chambres sur la RD n° D974 du PR 8+88 au PR 13+0, sur le territoire des communes de Thuilley-aux-Groseilles et Viterne ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du 13 novembre 2023 au 24 novembre 2023 de 08H00 à 18H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D974 du PR 8+88 au PR 13+0, au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de piquets K10.

Un espace de circulation d'une largeur minimale de 2,80 mètres sur chaussée devra être maintenu en tout point du chantier.

La RD974 étant un itinéraire de transports exceptionnels de type C2, un espace de circulation minimal de 6,00 mètres devra être libéré sur chaussée, lorsque besoin.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Madame et Monsieur les Maires des communes de Thuilley-aux-Groseilles et Viterne,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 24 octobre 2023

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité